Note du Lierre

Octobre 2024

Pour une diplomatie environnementale française à la hauteur des enjeux :

renouveler la vision, renforcer l'action

Cette note de réflexion est le fruit d'un travail collectif de près de 30 agents publics et expert.e.s sur les questions de développement, de diplomatie et de finance internationale. ***Sa rédaction a été coordonnée par Viviane Trèves et Adrien Fabre.***

Cette note a été publiée le mercredi 23 octobre 2024 à l'occasion d'un évènement-débat sur la diplomatie environnementale, à l'Académie du Climat (Paris).

Contexte

Face à l'ampleur des crises environnementales actuelles, traiter de ces crises au niveau international est une nécessité. **Les problématiques de biodiversité, de climat, de pollution ou de ressources ne connaissent pas de frontières, et les systèmes économiques et politiques mondiaux sont interconnectés.** Il est donc nécessaire d'investir dans une diplomatie environnementale à la hauteur des défis auxquels nous faisons face.

Cette question est rarement au centre des débats politiques et elle a été relativement peu traitée dans les programmes des principaux partis lors des élections législatives de juin 2024, lorsqu'elle n'en était pas totalement absente. Pourtant, et bien que la diplomatie environnementale française soit souvent considérée comme l'une des plus ambitieuses du monde, celle-ci pâtit de plusieurs problématiques qui brident son efficacité et sa portée. Il est donc nécessaire de **structurer une stratégie française renouvelée en matière de diplomatie environnementale.**

Cette note vise à faire des propositions en ce sens. Elle revient tout d'abord sur les raisons pour lesquelles il est nécessaire de développer une réelle stratégie pour prendre en compte la dimension internationale des questions environnementales (partie I). Elle explique ensuite en quoi l'action française à l'international, bien qu'ambitieuse, est aujourd'hui insuffisante (partie II). Enfin, elle présente plusieurs propositions qui paraissent nécessaires pour **redynamiser la stratégie diplomatique environnementale de la France** (partie III (1)).

La note traite donc comme un tout la diplomatie en tant que telle et les questions d'aide publique au développement (APD). Elle se centre sur les questions internationales hors Union Européenne, car les politiques européennes constituent un champ à part entière, bien que l'Union européenne, par son dialogue multilatéral, ses politiques gouvernementales, environnementales, ses financements en faveur du développement et sa régulation, joue un rôle direct ou indirect croissant dans l'inflexion des politiques environnementales et climatiques à l'échelle mondiale.

Synthèse et résumé des principales recommandations

Cette note dresse le constat que la diplomatie environnementale française, bien que parmi les plus ambitieuses au monde, souffre d'un manque de financements, d'une certaine incohérence entre objectifs affichés et action, et surtout d'un manque de portage politique.

La note souligne aussi le besoin d'un changement de méthode, pour travailler de manière plus proactive mais aussi plus partenariale, à la fois avec nos partenaires européens et internationaux, du Nord comme du Sud global. Elle souligne que les problèmes rencontrés proviennent à la fois d'un choix politique des gouvernements passés mais aussi de problèmes structurels au sein de l'administration d'État en charge des questions diplomatiques.

Pour pallier ces problématiques, **la note propose 14 recommandations.** Celles-ci se concentrent tout d'abord sur le fonctionnement de l'administration, car ceci nous semble nécessaire pour créer les conditions préalables à un travail plus approfondi. Elles sont suivies par des propositions thématiques d'investissement dans des actions ou projets concrets de haute ambition. Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres initiatives ou actions d'une telle ampleur devront être identifiées ou structurées et soutenues.

I. Donner à l'administration les moyens d'une ambition renforcée

1. Créer un poste politique de haut niveau en charge de la diplomatie environnementale, tel qu'un Envoyé spécial pour l'environnement ou un Secrétaire d'Etat à la diplomatie environnementale

2. Consolider et porter à haut niveau une stratégie renouvelée de diplomatie environnementale

3. Définir des moyens financiers ambitieux pour la mise en œuvre de la stratégie en augmentant l'aide publique au développement (APD), à minima via le respect de l'engagement de la France d'attribuer 0,7% de son revenu national brut (RNB) à l'APD

4. Penser la stratégie dans une vision partenariale de l'action internationale française

5. Aligner le soutien aux entreprises françaises à l'étranger avec les objectifs environnementaux

6. Renforcer les compétences des agents publics

7. Fluidifier le travail inter-administrations

II. S'investir dans des initiatives et actions thématiques à fort impact

8. Poursuivre les efforts de diplomatie pour la mise en place de taxes sur les secteurs polluants, y compris sur les secteurs de l'aviation (billets business et taxe kérosène), du transport maritime et des énergies fossiles (Carbon Damages Tax)

9. Soutenir la création d'un traité de non-prolifération ou de sortie des énergies fossiles

10. Mobiliser plus de subventions pour l'adaptation au changement climatique

11. Soutenir le développement d'une dynamique internationale sur la réduction des financements néfastes à la biodiversité

12. S'investir plus fortement sur la transformation du système financier international pour qu'il soutienne mieux l'atteinte des objectifs environnementaux

13. Renforcer la prise en compte des critères environnementaux dans les accords de libre-échange

14. Renforcer la coopération internationale pour faciliter la mobilisation des outils numériques au service de l'écologie

Partie I : Renforcer l'action sur la dimension internationale des questions environnementales : une nécessité et une urgence

L'humanité fait face à une **triple crise environnementale**. La crise **climatique** est en interaction avec la crise de la perte de la **biodiversité** et l'atteinte de niveaux de **pollutions** sans précédents. A cette triple crise s'ajoutent des enjeux d'accès aux r**essources naturelles**, dont certains stocks accessibles se dégradent (matières premières, eau, sols…). Il est donc nécessaire d'agir pour limiter les sources des dégradations, mais aussi pour adapter les sociétés humaines aux changements inévitables en cours et restaurer les écosystèmes dégradés.

Ces enjeux ne peuvent pas être traités uniquement au niveau national, ni européen, pour plusieurs raisons :

- Les écosystèmes comme les pollutions ne connaissent pas de frontières : les écosystèmes sont interconnectés au niveau mondial, les populations animales et végétales se déplacent, les pollutions se diffusent dans les cours d'eau, les sols ou dans l'air, les gaz à effet de serre comme le CO2 se répartissent dans l'atmosphère au-delà de leur zone d'émission.
- Le système économique international est structuré autour de chaînes de valeur mondialisées, et les comportements d'une société à un endroit du globe engendrent des impacts à un autre.
- Les ressources et matières premières nécessaires au fonctionnement de nos sociétés sont inégalement réparties sur les continents, et certaines, comme par exemple les ressources en eau ou les stocks halieutiques, sont gérées de manière transfrontalière.
- Les marchés commerciaux et financiers sont interconnectés et les politiques publiques de soutien à des innovations durables (petites voitures électriques, panneaux solaires, agriculture à faible consommation d'intrants…) ou d'interdiction de pratiques néfastes doivent être pensées en lien avec les politiques sur l'import et l'export des biens et services.
- Les questions environnementales sont fortement enchevêtrées avec les dynamiques géopolitiques, comme l'ont montré les crises énergétiques et agricoles liées à la guerre en Ukraine.

De plus, les impacts des crises environnementales toucheront de manière disproportionnée les pays en développement et les populations les plus vulnérables en leur sein, à la fois car les impacts des changements en cours seront plus forts dans certaines zones géographiques que dans d'autres, mais aussi parce que la capacité d'adaptation des pays et populations vulnérables est plus faible du fait de moyens limités (2). **Déployer une stratégie ambitieuse de diplomatie environnementale est donc aussi une question de solidarité internationale.**

Enfin, les politiques environnementales adoptées unilatéralement par d'autres pays et celles décidées collectivement au niveau international auront un impact direct sur l'économie française et sur ses politiques de transition. Alors que la France cherche à avancer dans la planification de la transition écologique, il est nécessaire d'assurer aux acteurs des secteurs d'activités français comme internationaux un cadre de travail international juste, valorisant les efforts et investissements consentis. **Investir dans une diplomatie environnementale forte pourra permettre de soutenir la transition écologique de l'économie française et les acteurs s'engageant dans des démarches de transition, tout en contribuant à une dynamique internationale s'engageant vers le mieux-disant environnemental.**

Sur l'industrie, on peut citer à titre d'exemple l'émergence d'un cadre européen sur la mesure de l'empreinte carbone des batteries pour voitures électriques commercialisées sur le sol de l'UE, ainsi que l'instauration de seuils minimaux de matières recyclées incorporées. Ces mesures permettront de soutenir la transition écologique des transports, en limitant l'empreinte carbone et matière des voitures, tout en valorisant les avancées réalisées par l'industrie automobile européenne et française face à des concurrents internationaux.

Partie II : La diplomatie environnementale française est ambitieuse mais doit encore être renforcée

II.1. La France se positionne comme un leader sur la scène environnementale internationale

La diplomatie française est généralement considérée comme l'une des plus ambitieuses au monde sur les questions environnementales. La France a historiquement été un pilier de la structuration des engagements internationaux. L'accueil de la COP21 et l'Accord de Paris en sont l'exemple le plus connu, mais il en existe d'autres. Elle est extrêmement active dans la construction et le maintien de l'ambition des Accords multilatéraux environnementaux (3) et elle soutient fortement les interfaces science-politique internationales comme le GIEC et l'IPBES ou encore le futur panel sur les pollutions chimiques (SPP (4)), qui sont nécessaires à la structuration d'un message fort et basé sur la science pour guider les politiques publiques mondiales. La France héberge de nombreux sommets internationaux et propose le lancement de nombreuses initiatives en lien. Nice accueillera par exemple en juin 2025 la Conférence des Nations unies sur l'océan (UNOC 2025). Le réseau diplomatique français est souvent mobilisé pour faire passer des messages diplomatiques ambitieux ou animer des cycles culturels sur l'environnement.

La France a aussi fait de son aide publique au développement (APD) un outil au service de la mise en œuvre de ses engagements internationaux. Ceci est par exemple visible à travers l'Agence Française de Développement (AFD), qui a été, en 2017, la première banque publique de développement à s'engager à aligner toutes ses opérations avec l'Accord de Paris. L'AFD participe activement à de nombreuses initiatives internationales (ex: Task-Force on Climate Related Financial Disclosure (5), sommet Finance en commun (FiCS)), dispose d'une expertise forte (recherche, modélisation, mesure d'impact et évaluation des projets), promeut la coopération avec les autres acteurs (réseau de banques de développement, financement des ONGs, etc.). La France appuie aussi la recherche académique au Sud sur les sujets de transition, notamment par le biais du CIRAD (6) et de l'IRD (7).

Cependant, cet engagement diplomatique est encore insuffisant face à l'importance des enjeux.

II.2. Des financements encore trop faibles, dispersés et reposant trop largement sur des prêts

En premier lieu, **les financements ne sont pas à la hauteur des annonces.** Malgré des moyens financiers importants alloués au climat et la biodiversité, et les engagements renouvelés en 2021 du gouvernement d'Emmanuel Macron de porter notre aide publique au développement à 0,7% du Revenu National Brut (RNB) d'ici 2025 (8), l'aide française a baissé en 2023 pour atteindre 0,5% du RNB (9).

Ces réductions, comme toute réduction future, risquent de brider sa capacité d'intervention sur les enjeux climatiques et environnementaux et sont inquiétantes au vu du contexte international. En effet, les pays développés se sont engagés, lors de la COP15 de la Convention pour Diversité Biologique (CBD) en 2022, à atteindre 20 milliards de dollars US par an de financements internationaux pour la biodiversité d'ici 2025, puis 30 milliards par an d'ici 2030 (10), et les pays développés sont attendus à la COP29 sur le climat de novembre 2024 pour réhausser l'ambition de l'objectif de finance climat international.

En outre, **les contributions financières de la France ne correspondent pas toujours à la hauteur des ambitions affichées** sur certains enjeux clés de sa diplomatie. Par exemple, alors que la France se revendique comme un pays de l'Amazonie, promeut sa Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI) et entend donner de la voix lors de la COP30 à Belém en 2025, les moyens engagés par la France dans la lutte contre la déforestation sont à ce stade encore limités (11) et la dispersion de ces ressources (12) réduit l'efficacité de l'action et la portée du message français. De même sur l'adaptation aux changements climatiques : nos financements sont significativement concentrés sur le continent africain et encore trop peu sur d'autres pays particulièrement vulnérables comme les petits États insulaires en développement.

Enfin, les interventions françaises reposent essentiellement sur des prêts (13). A titre d'exemple, les interventions de l'AFD sur l'adaptation au changement climatique étaient composées uniquement de 17% de dons en 2022 - ce qui est pourtant plus élevé que pour le reste des interventions de l'Agence (14). Ceci a trois effets majeurs : (i) nos interventions visent principalement des pays solvables (15), (ii) les prêts risquent, dans certains cas, de renforcer encore les difficultés budgétaires de certains pays en développement, qui sont déjà largement surendettés (16), (iii) certains types d'action peinent à trouver des financements. C'est par exemple le cas des actions en faveur de la biodiversité ou de l'adaptation au changement climatique, qui, de par leur nature, rentrent difficilement dans les cases de la rentabilité financière de court/moyen terme exigée par le prêt.

II.3. Un manque de cohérence entre la diplomatie environnementale, les autres pans de la diplomatie française et les actions nationales

Il subsiste de nombreuses incohérences entre l'affichage diplomatique et les actions concrètes. Le premier problème à ce sujet reste le soutien aux entreprises françaises engagées dans des activités climaticides ou nuisant à l'environnement. Bien que la France se soit engagée à ne plus soutenir avec des financements publics des activités contrevenant à ses engagements climatiques, en particulier sur le secteur des hydrocarbures, un soutien via des garanties à l'export (soumises à certaines conditions), ou un soutien diplomatique (17, 18), est toujours possible. Cela brouille le message envoyé par la diplomatie française et heurte sa crédibilité.

On constate aussi un **manque de cohérence entre les positions et ambitions portées par la France dans les arènes environnementales internationales, et les positions défendues dans d'autres arènes**. C'est notamment le cas au niveau européen, en particulier sur les sujets relatifs à l'énergie, à l'agriculture ou encore sur les **échanges commerciaux**. Ce dernier sujet est crucial pour construire un système d'échange juste qui soutienne les efforts des acteurs engagés dans la transition écologique. Cependant, l'intégration de critères environnementaux est encore loin d'être systématique, comme l'ont prouvé par exemple les débats autour des négociations de l'accord UE-Mercosur, lors desquels la question de la prise en compte des impacts environnementaux a eu du mal à se faire une place (19). Ce défaut d'intégration de critères environnementaux peut aussi fragiliser des acteurs économiques nationaux (secteur agricole par exemple) lorsqu'ils sont soumis à des réglementations intérieures ou européennes plus strictes que celles intégrées dans les accords internationaux.

Enfin, la crédibilité de l'action française à l'international dépend aussi de ses **politiques nationales, qui manquent aujourd'hui d'exemplarité.** Exemple symbolique, la préfecture de Gironde a autorisé en décembre 2023 l'exploitation de huit nouveaux forages pétroliers dans le bassin d'Arcachon. Autre exemple : le Haut Conseil pour le Climat (HCC) a dénoncé, dans son 6e rapport de juin 2024, le retard de plus d'un an dans la publication des documents de stratégie relatifs à l'énergie et au climat qui "fragilisent la crédibilité de la politique climatique de la France". Plus largement, le HCC souligne que "l'alignement des politiques en place avec l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 est actuellement insuffisant" (20). La capacité de la France à convaincre les autres Etats de respecter leurs engagements internationaux se voit ainsi limitée par ces manquements au niveau national.

II.4. Un investissement insuffisant sur certaines thématiques

Notre diplomatie environnementale reste encore trop lacunaire, et nécessite d'être à la fois plus ambitieuse et plus holistique. **Certains sujets sont largement sous-investis, malgré leur importance.**

Sur la **sortie des énergies fossiles**, bien que la France porte une position très forte et ait poussé ce sujet en G7 et dans les négociations de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), l'enjeu est tel qu'il est nécessaire de déployer une diplomatie bien plus importante, hors des cadres institutionnels habituels.

L'adaptation aux impacts du changement climatique nécessite un sursaut et des progrès rapides. Au rythme actuel du changement climatique, certaines régions du monde vont devenir invivables d'ici quelques décennies (21) et il n'existe pas de forum où ce sujet est traité de manière adéquate, malgré l'aspect totalement dystopique de cette réalité. Le sujet de l'adaptation peine à gagner en importance lors des COP climat, du fait de sa complexité et de l'impossibilité de résumer le sujet à un objectif chiffré unique (à l'instar du 1,5 degrés pour l'atténuation). Si la France apporte généralement un certain soutien politique à la prise en compte renforcée de cette question et a déployé des projets intéressants - comme le projet Adapt'Action de l'AFD (22) - il serait nécessaire qu'elle s'investisse bien plus largement, au sein et en dehors des COP, pour accélérer une coopération internationale qui peine à se mettre au niveau.

L'action est aussi trop faible sur la réduction des **pollutions chimiques et des déchets** - sujet qui a jusqu'à présent été peu abordé par la diplomatie environnementale. Ceci est d'autant plus paradoxal que les produits de consommation fabriqués avec des produits toxiques finissent en partie sur les marchés européens et que l'Union Européenne dispose d'un cadre réglementaire plus ambitieux que la majorité des pays du monde en matière d'autorisation et d'interdiction des produits chimiques sur son sol, qu'elle aurait tout intérêt à valoriser (23). De même, il existe de fortes lacunes sur la protection de la **biodiversité**, qui pâtit d'un manque de compréhension de son importance et des leviers d'action existant, et sur la **déplétion des ressources naturelles**, sujet qui se trouve à l'inverse au cœur d'enjeux géopolitiques majeurs et peine à être traité d'une manière à assurer une gestion collective durable des ressources.

Par ailleurs, le traitement des sujets environnementaux nécessite aussi une implication dans certaines thématiques transversales. Notamment, il paraît urgent que la diplomatie française s'investisse plus largement sur les **questions numériques**. En effet, quand bien même le numérique et l'écologie sont considérés comme deux transformations actuelles majeures, la première n'est pas encore mise au service de la deuxième de manière suffisante (24). Que ce soit pour les forêts, la construction d'un marché carbone efficace ou encore les dispositifs d'alerte précoce, la coopération internationale en matière environnementale nécessite du partage de données et donc des infrastructures numériques efficaces. Le partage de données est un moyen indispensable à la mise en œuvre des accords environnementaux mais n'est pourtant pas traité comme tel aujourd'hui.

Plus largement, **les interactions des enjeux environnementaux avec d'autres enjeux** (énergétiques et géopolitiques, de sécurité, commerciaux, de recherche, migratoires, industriels, de santé, d'inégalités de revenus et de genre, etc.) sont trop peu prises en compte. Bien que ces sujets soient traités, par exemple par le Centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS (25)) du Quai d'Orsay, **la diplomatie française ne travaille pas suffisamment de manière transversale sur les chocs globaux en cours et l'anticipation de ceux à venir**. Cela limite la structuration d'une approche à la hauteur qui permette de réellement protéger les populations des impacts des dérèglements climatiques, de la dégradation des écosystèmes et des pollutions.

II.5. Un changement de méthode nécessaire pour une diplomatie plus proactive et plus partenariale

Enfin, il est nécessaire que **la diplomatie française investisse dans un changement de méthode, pour traiter les enjeux environnementaux à la fois de manière plus proactive et plus partenariale, en coopération avec nos partenaires européens et internationaux.**

La majorité de la diplomatie environnementale se concentre au sein des arènes de négociations internationales (Accords internationaux mentionnés en section I), à travers l'octroi de financements principalement via l'Agence Française de Développement ou encore le déploiement d'experts techniques. **Il n'existe pas réellement de stratégie forte, d'implication à haut niveau politique, pour chercher à embarquer les autres États dans des dynamiques collectives de transition écologique. Le temps où un ministre parcourait la planète pour convaincre au plus haut niveau, comme en amont de la COP21, est de loin révolu.**

Ces dernières années, la France a bien multiplié les événements de mobilisation internationale sur différents sujets environnementaux, à l'image des One Planet Summits. Cependant, du fait de leur organisation unilatérale et des différents problèmes soulevés plus haut (manque de moyens, faible alignement de ces moyens avec les initiatives lancées, incohérence, manque de présence construite et continue sur certains sujets), ces événements sont perçus par de nombreux partenaires comme des événements de communication, et principalement franco-français. **Continuer ainsi risque de créer une fatigue auprès de nos partenaires, notamment européens, et de faire rater l'objectif d'entraînement de telles initiatives** (27).

Bien entendu, la France participe aussi à des **coalitions thématiques** portées par ou co-portées avec d'autres pays, qui structurent des collectifs de pays et de parties prenantes. C'est par exemple le cas de la "*Beyond Oil and Gas Alliance (BOGA (28))*", la "*Powering Past Coal Alliance (PPCA (29))*", la "*Climate Risk Early Warning Systems Initiative (CREWS (30))*" ou encore la "*Global Solidarity Levies Task Force*" (31). Ces coalitions sont nécessaires et positives, et leur diversité empêche une critique globale et uniforme trop détaillée. Néanmoins, il est possible de souligner qu'elles **souffrent trop souvent d'un défaut de redevabilité, de lisibilité et que leur efficacité n'est pas toujours prouvée.** Certaines portent en elles une possibilité de greenwashing par certains acteurs les rejoignant sans réelle volonté de changement. Se concentrer sur un nombre d'initiatives restreint mais sélectionner les plus impactantes et investir dans un suivi rapproché et transparent pourrait être bénéfique. Surtout, il est important de rappeler que ces initiatives volontaires doivent être un *outil au service* d'une diplomatie redynamisée et renforcée, et ne peuvent être suffisantes.

La diplomatie française travaille aussi trop faiblement avec le niveau européen, que ce soit en se coordonnant avec les autres États Membres pour la définition d'actions bilatérales, ou pour la structuration d'une stratégie portée par l'Union Européenne. Ceci est d'autant plus dommage que l'Union européenne joue un rôle crucial dans la diffusion de normes environnementales exigeantes dans les autres régions du monde et qu'un certain nombre de textes du Green Deal apportent des avancées significatives sur la décarbonation, l'économie circulaire ou la biodiversité. Il existe par ailleurs aujourd'hui une opportunité pour la France de pousser pour la structuration d'une diplomatie environnementale ambitieuse, valorisant les efforts européens : dans ses orientations politiques de juillet 2024 (32), la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen a annoncé souhaiter "[intensifier] [sa] diplomatie environnementale et [coopérer] davantage avec les États non-membres de l'UE sur les aspects extérieurs de nos politiques".

Enfin, **la création de coalitions d'ampleur pâtit de notre stratégie vis-à-vis des pays du Sud**, qui nécessite d'être repensée afin d'être plus à l'écoute de leurs attentes et propositions. Ceci implique notamment de remettre les questions environnementales au cœur d'une approche centrée sur les Objectifs de Développement Durables (ODD) et de la lier aux stratégies d'orientation des flux de financements internationaux - afin de soutenir par des moyens concrets des stratégies de développement durables et désirables.

II.6. Un manque d'investissement politique et des problématiques structurelles au sein de l'administration

Ces freins à la structuration d'une diplomatie environnementale plus à même de répondre aux enjeux actuels trouvent tout d'abord leur origine dans des orientations et choix politiques des gouvernements successifs. Changer de cap et déployer les moyens requis nécessiteraient une décision forte en ce sens de la part des gouvernements en place.

Mais il existe aussi d'autres éléments explicatifs, plus structurels :

- Les agents du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) sont souvent trop faiblement formés aux enjeux environnementaux et à leur transversalité, en dehors des postes spécialisés sur l'environnement et le développement. Cela limite leur intégration transversale dans les actions portées par ce ministère, la remontée de propositions nouvelles, et la mobilisation à la hauteur nécessaire de la force du réseau diplomatique français. La rotation fréquente des effectifs, du fait de la forte présence de contrats courts dans le domaine ou de l'obligation de mobilité rapide pour les fonctionnaires, induit une perte de compétences, et contribue à considérer la filière climat-environnement comme insuffisamment stratégique et à limiter les capacités de pilotage de l'Etat.
- La coopération interministérielle et avec l'Agence Française de Développement sur ces sujets est effective mais mériterait d'être améliorée. Les conflits entre organisations, notamment liés à un manque de clarté sur la répartition des responsabilités, ralentissent le travail des agents.
- Surtout, **il y existe un manque de leadership politique et de stratégie à la hauteur.** S'il y a désormais des ambassadeurs thématiques en charge des questions climatiques ou de biodiversité (33), ceux-ci sont largement occupés par le travail autour de négociations multilatérales. Ils n'ont pas le mandat de rencontrer des ministres et acteurs non-étatiques du monde entier pour pousser l'ambition environnementale et structurer des alliances de long terme. Le sujet de la diplomatie environnementale a été historiquement intégré à la marge au sein du portefeuille déjà chargé d'un ministre ou secrétaire d'Etat ayant de nombreuses autres missions par ailleurs (généralement transition écologique ou affaires étrangères). Il n'existe donc pas de personnalité politique de haut niveau, dont la mission est entièrement dédiée à la diplomatie environnementale, qui pourrait à la fois porter une stratégie diplomatique ambitieuse et dynamique, et contribuer à défendre l'intégration transversale des enjeux environnementaux dans les actions des autres ministres actifs à l'international (énergie, agriculture, commerce, industrie, affaires étrangères, développement…).

Partie III : Propositions pour une stratégie diplomatique environnementale redynamisée

Pour lever les problématiques soulignées, il est nécessaire que le gouvernement en place structure une stratégie diplomatique environnementale redynamisée. Nous faisons plusieurs propositions pour le développement d'une telle stratégie, permettre sa mise en œuvre et son maintien dans le temps. Les propositions se concentrent tout d'abord sur le fonctionnement de l'administration, car ceci nous semble nécessaire pour créer les conditions préalables à un travail plus approfondi. Elles sont suivies par des propositions thématiques. Ces propositions devront être intégrées dans un travail sectoriel plus approfondi, plus complet et plus transversal, qui permette de réellement mobiliser toutes les ressources du réseau diplomatique et de développement français.

I. Donner à l'administration les moyens d'une ambition renforcée

Recommandation n° 1

Assurer un portage politique de haut niveau de l'ambition environnementale. **Créer un poste politique de haut niveau en charge de la diplomatie environnementale, tel qu'un Envoyé spécial pour l'environnement ou un Secrétaire d'Etat à la diplomatie environnementale.** Un tel poste doit permettre de porter les enjeux environnementaux internationaux à haut niveau, que ce soit en travaillant sur les négociations internationales, mais aussi en mettant en œuvre une stratégie plus large et plus active d'engagement des pays partenaires et des acteurs non-étatiques, en multipliant les projets, dialogues et rencontres. Il doit aussi permettre de s'assurer de l'intégration transversale des enjeux environnementaux dans les actions des autres ministres français actifs à l'international (énergie, agriculture, commerce, industrie, affaires étrangères, développement…). De telles positions existent dans d'autres pays. Le Royaume-Uni a ainsi créé les rôles de Représentants spéciaux pour le climat et pour la nature (34) afin de "soutenir les ministres et renforcer l'implication diplomatique de haut niveau sur le climat et la nature", et les Etats-Unis disposent d'un Envoyé spécial du président pour le climat (35). L'Allemagne a nommé une Secrétaire d'Etat et Envoyée spéciale pour l'action climatique internationale (36).

Recommandation n° 2

Consolider et porter à haut niveau une stratégie renouvelée de diplomatie environnementale. **Cette stratégie devra permettre de remplir les angles morts de l'action actuelle, notamment sur la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, les ressources naturelles ou les pollutions chimiques, et d'en renforcer la cohérence** (37). Elle devra être pensée en relation avec les objectifs de la planification écologique définis au niveau national. Surtout, **son portage politique de haut niveau permettra d'y inscrire des actions d'un niveau d'ambition renforcé, pensées avec nos partenaires**. Elle devra être déclinée de manière impérative dans les plans d'action des ambassades.

Recommandation n° 3

Définir des moyens financiers ambitieux pour la mise en œuvre de la stratégie. **Augmenter l'APD, à minima via le respect de l'engagement de la France d'attribuer 0,7% de son RNB à l'APD, et renforcer la part du don**. Assurer que cette APD permette de soutenir la stratégie de diplomatie environnementale de la France pour renforcer l'alignement entre discours et actions, en intégrant d'autres Objectifs de Développement Durable (ODD), et en cherchant à assurer une meilleure prise en compte des sujets qui souffrent d'un manque de financement (adaptation, biodiversité, pollution). Il s'agira aussi de renforcer l'action dans des pays particulièrement vulnérables comme les petits États insulaires en développement. Dans un contexte de contraintes budgétaires, il conviendra de mobiliser la stratégie mentionnée plus haut pour assurer que l'allocation de ces ressources soit utilisée de manière cohérente et en maximisant son efficacité. Cela passera notamment par une réflexion sur la part versée à l'action bilatérale et celle destinée à financer, et donc à renforcer et orienter, l'action multilatérale.

Recommandation n° 4

Penser cette stratégie dans une vision partenariale de l'action internationale française. **Développer des partenariats à différents niveaux, pour porter des propositions ambitieuses et concrètes avec d'autres États partenaires, européen et mondiaux, du Nord comme du Sud global.** Cette stratégie devra notamment viser à structurer un véritable pilier européen, via des alliances robustes avec d'autres pays du continent ainsi que dans le cadre de l'Union Européenne. Sur ce deuxième aspect, la France devra pousser pour que l'UE se dote d'une stratégie ambitieuse pour sa politique climatique et environnementale internationale dans les prochains mois du mandat, autour de priorités thématiques définies et d'objectifs clairs, suivant ainsi la volonté d'engagement dans la diplomatie environnementale annoncée par Ursula von der Leyen. Le prochain budget européen 2028-34 pourra permettre sa déclinaison opérationnelle. La stratégie devra aussi permettre d'ouvrir une réflexion approfondie pour repenser nos liens avec les pays du Sud et mieux répondre à leurs attentes, tout en maintenant un cap environnemental clair, ancré dans les ODD. Enfin, elle pourra utilement s'appuyer sur des coalitions à niveau régional, en s'appuyant notamment sur les territoires d'Outre-mer.

Recommandation n° 5

Aligner le soutien aux entreprises françaises à l'étranger avec les objectifs environnementaux. **Davantage orienter les efforts de la diplomatie économique vers des secteurs à impacts positifs sur l'environnement et cesser le soutien aux entreprises ayant des activités néfastes.** Cela nécessite notamment de renforcer encore les garde-fous visant à empêcher tout soutien financier ou diplomatique à des projets non alignés avec les engagements environnementaux français. À l'inverse, la France dispose d'entreprises publiques comme privées largement en avance sur ces sujets qu'il conviendrait de mieux accompagner. *Suite en page suivante.*

Pensons par exemple à l'expertise de RTE et d'Enedis dans le développement de réseaux électriques pour absorber le développement des énergies renouvelables et l'électrification croissante des usages, à celle de GRDF pour le développement du biométhane ou encore à celles du CEREMA et de Météo France pour les politiques d'adaptation (39). Cela pourra notamment passer par un travail (formations, orientation des fiches de poste, etc…) avec les conseillers du Ministère en charge de l'économie et des finances dans les Ambassades ou par un renforcement et un élargissement du réseau des conseillers du Ministère de l'environnement à l'étranger, pour assurer que les actions de soutien aux entreprises françaises à l'étranger soient alignées avec les objectifs mentionnés dans cette note.

Recommandation n° 6

Renforcer les compétences des agents publics. **Compléter la formation obligatoire des agents publics sur le climat, la biodiversité, les ressources par des modules sur les implications multidimensionnelles en matière internationale**. Il est aussi nécessaire de mieux intégrer ces éléments dans les parcours de formation et les concours d'accès à la fonction publique. Par ailleurs, il serait positif de développer des parcours de négociateurs experts sur les questions environnementales, pour développer une expertise solide sur le sujet, et limiter les pertes de compétences liées à l'utilisation de contrats courts ou aux changements de poste fréquents. Il pourrait être utile d'étudier la création d'une filière de recrutement spécifique sur les "enjeux globaux", qui intégrerait les questions environnementales et permettrait une spécialisation des agents publics actifs à l'international. Enfin, il serait nécessaire de renforcer drastiquement la formation pour les ambassadeurs en poste.

Recommandation n° 7

Fluidifier le travail inter-administrations. **Renforcer les liens entre les équipes** des différents ministères travaillant sur les sujets au niveau national et celles défendant les positions françaises à l'international, afin d'améliorer la cohérence entre ce qui est fait sur nos territoires et ce que nous portons dans les arènes de coopération internationale. Renforcer aussi les liens entre les équipes ministérielles travaillant sur les questions internationales et les agences (AFD, Proparco, Expertise France, centres de recherche) pour faciliter leur coopération.

II. S'investir dans des initiatives et actions thématiques à fort impact

Au-delà du travail sur le fonctionnement de l'administration, il sera nécessaire d'engager l'action diplomatique française dans des actions ou projets concrets de haute ambition, proposant des changements structurels ou radicaux et pouvant avoir des effets d'ampleur. Les rédacteurs de cette note ont recensé plusieurs initiatives ou actions illustratives d'un tel niveau d'ambition auxquelles il conviendrait d'apporter un soutien fort. **Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres initiatives ou actions d'une telle ampleur devront être identifiées ou structurées et soutenues.**

Recommandation n° 8

Dans la lignée du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, et en s'appuyant sur une coalition d'États, poursuivre les efforts de diplomatie pour la mise en place de taxes sur les secteurs polluants (40), y compris sur les secteurs de l'aviation (billets business et taxe kérosène), du transport maritime et des énergies fossiles (**Carbon Damages Tax**), en tenant compte des principes d'équité et d'acceptabilité. Il conviendra que la France défende une allocation juste des recettes de ces taxes, pour aider les pays les plus vulnérables.

Recommandation n° 9

Soutenir la création d'un traité pour la sortie des énergies fossiles (41). **Les pays signataires de ce traité pourraient notamment s'engager à limiter conjointement leurs émissions en conformité avec l'objectif de l'accord de Paris, dans un esprit de justice climatique**. Plus précisément, ce traité pourrait établir un système international d'échange de quotas d'émissions, avec pour référence une allocation des droits d'émissions à chaque pays en proportion de sa population. Le nombre de quotas d'émissions serait amené à décroître progressivement pour atteindre zéro peu après 2050. Un tel traité permettrait de réaliser davantage de réductions d'émissions et ce à moindre coût, en opérationnalisant l'Article 6 de l'accord de Paris, qui permet le développement d'un marché carbone international mais bute sur l'absence d'un accord sur la répartition des droits d'émissions (42).

Recommandation n° 10

Mobiliser plus de subventions pour l'adaptation aux changements climatiques. Cette augmentation est nécessaire pour **soutenir des programmes d'assistance technique** indispensables au renforcement de capacité - moyen de mise en œuvre clé de l'adaptation - ou pour **dérisquer des investissements** auxquels pourraient ensuite contribuer des financeurs privés. La France pourrait également se positionner de façon plus forte et concrète en faveur des solutions fondées sur la nature, ce qui devrait passer notamment par le développement de programmes d'aide au développement phares dans ce domaine (43).

Recommandation n° 11

Soutenir le développement d'une dynamique internationale sur les financements néfastes à la biodiversité. Cela devrait notamment passer par un travail pour **remettre en haut de l'agenda l'objectif 18 adopté lors la COP15 de la CBD, où les Etats se sont engagés à identifier d'ici à 2025 et à éliminer les subventions néfastes pour la biodiversité** (44). La mise en œuvre de cet engagement manque à la fois de leadership politique et d'apports intellectuels pour définir les méthodologies adéquates. La France devrait donc être moteur sur le sujet, notamment en mobilisant ses instituts de recherche qui bénéficient d'une expertise importante.

Recommandation n° 12

S'investir plus fortement sur la transformation du système financier international. Au-delà du renforcement de sa propre contribution (recommandation 3), et de manière liée avec l'implication sur les questions de finance biodiversité (recommandation 11), la France doit encore renforcer son action diplomatique sur les questions de finance internationale. Elle doit tout d'abord travailler à ce que les autres pays développés augmentent conjointement leurs financements environnementaux et ainsi assurer l'atteinte des engagements financiers pris lors des COPs climat et biodiversité. Mais ces financements resteront par essence limités par rapport à la masse des flux financiers mondiaux. Il est donc nécessaire d'investir avec un dynamisme renouvelé la question de la transformation du système financier global (45).

Recommandation n° 13

Renforcer la prise en compte des critères environnementaux dans les accords de libre-échange. La politique commerciale étant une compétence exclusive de l'Union européenne, la France doit continuer de mobiliser ses partenaires européens pour convaincre de mesurer l'impact environnemental des accords de libre-échange. **Cela doit être fait à la fois au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce et lors des négociations des accords de libre-échange**. L'analyse des impacts environnementaux des accords doit tout d'abord servir de boussole pour juger de la pertinence ou non de l'existence-même d'un accord. Si les impacts environnementaux anticipés sont estimés comme marginaux, tout accord devra nécessairement contenir des clauses d'obligation de respect des traités environnementaux internationaux, ainsi qu'une interdiction d'importation sur le sol européens de denrées produites avec des normes environnementales moins-disantes que celles de l'UE. Cette approche doit aussi être renforcée avec la promotion systématique des mesures miroirs dans la législation européenne. C'est un sujet majeur pour que chaque pays soit en mesure de déployer des politiques de transition ambitieuses sur son territoire sans subir de concurrence déloyale.

Recommandation n° 14

Renforcer la coopération internationale pour faciliter la mobilisation des outils numériques au service de l'écologie. Être moteur dans la création des infrastructures publiques de partage de données (DPI - Digital Public Infrastructures) nécessaires à la mise en place des politiques nationales et internationales. Parmi de nombreux cas d'usage, le développement d'une Intelligence Artificielle éthique, mise au service de l'intérêt général, a besoin de ces DPI et la France accueillera le Sommet pour l'action sur l'IA en février 2025 (46). Il pourra être l'occasion d'ouvrir une conversation sur les DPI pour l'environnement nécessaires à l'IA - mais aussi à d'autres cas d'usage hors IA, plus fréquemment rencontrés par les porteurs de projets et politiques environnementaux - pour définir une feuille de route internationale partagée.

Notes de bas de page (1 à 9)

(1) Elle traite donc comme un tout la diplomatie en tant que telle et les questions d'aide publique au développement (APD). Elle se centre sur les questions internationales hors Union Européenne, car les politiques européennes constituent un champ à part entière, bien que l'Union européenne, par son dialogue multilatéral, ses politiques gouvernementales, environnementales, ses financements en faveur du développement et sa régulation, joue un rôle direct ou indirect croissant dans l'inflexion des politiques environnementales et climatiques à l'échelle mondiale.

(2) Par exemple, sur le climat, le dernier rapport du GIEC explique notamment que "les impacts négatifs les plus importants ont été observés dans différents lieux et/ou communautés en Afrique, Asie, Amérique Centrale et du Sud, les Pays les Moins Avancés (PMA), les petits États insulaires et en Arctique, et globalement pour les peuples indigènes, les petits producteurs de denrées alimentaires et les ménages à faibles revenus." Source: GIEC, 2023 - resume pour decideurs du rapport AR6 : https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC_AR6_SYR_SPM.pdf

(3) On peut notamment citer: la convention sur la diversité biologique (CBD), les conventions de Stockholm, Bâle, Rotterdam et Minamata traitant des pollutions chimiques et les déchets, la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), etc. https://www.unep.org/fr/propos-donu-environnement/why-does-un-environment-matter/secretariats-et-conventions

(4) GIEC : Groupement Intergouvernemental d'Experts sur le Climat, IPBES: Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, SPP : Plateforme internationale science/politique sur les produits chimiques, les déchets et la prévention de la pollution.

(5) https://www.afd.fr/en/ressources/2022-tcfd-report

(6) Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

(7) Institut de Recherche pour le Développement

(8) Objectif fixé par une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies en 1970, que la France s'était engagée à atteindre sur un horizon de cinq ans: La loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales précise que la France s'efforcera d'atteindre 0,7 % du revenu national brut en 2025 et, à cette fin, envisage, à titre indicatif, des cibles intermédiaires. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043898536

(9) Selon les calculs de l'OCDE (données préliminaires) ; soit une moyenne de 15,43 Mds USD ; ratio à mettre en perspective d'une moyenne de 0,37 % du revenu national brut (RNB) combiné des pays donateurs. Cinq pays atteignent ou dépassent cet objectif et la France se classe en 11e position. Source OCDE : https://www.oecd.org/fr/developpement/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/aide-publique-au-developpement.htm#:~:text=Selon%20la%20d%C3%A9finition%20du%20Comit%C3%A9,dans%20les%20pays%20en%20d%C3%A9veloppement

(10 à 22)

(10) Cible 19 du Cadre Mondial pour la biodiversité de Kunming à Montréal : https://www.cbd.int/gbf/targets/19

(11) Notamment au regard des contributions actuelles de l'Allemagne (68 Mns USD) et surtout de la Norvège (1,2 Md USD depuis 2008) au seul Fonds Amazonie (BNDES), et bien que le lancement en avril 2024 par le Brésil et la France d'un programme d'investissement pour protéger la forêt amazonienne brésilienne et guyanaise impliquant 1 Md d'euros de fonds privés et publics au cours des quatre prochaines années pourrait inverser la tendance.

(12) 15,5 Mns EUR de subventions via l'AFD, 24 Mns EUR pour le Natural Capital Lab, fonds fiduciaire consacré à la biodiversité hébergé à la Banque Interaméricaine de Développement, BID (https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2024/03/21/le-fonds-francais-pour-l-environnement-mondial-et-conservation-international-soutiennent-les-reserves-vitales-de-la-planete)

(13) https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/developpement/les-chiffres-de-l-aide-francaise/

(14) Cours des comptes, "Aide au développement et adaptation au changement climatique : la contribution de l'Agence française de développement (AFD)", 2024

(15) CCFD-Terre Solidaire souligne ainsi que "les premiers bénéficiaires de l'aide française en 2021 étaient le Brésil, le Maroc et la Colombie, des pays émergents loin d'être les plus pauvres." Source : https://ccfd-terresolidaire.org/reduction-de-lapd-en-france-un-signal-inquietant/

(16)https://ccfd-terresolidaire.org/reduction-de-lapd-en-france-un-signal-inquietant/ ; https://www.coordinationsud.org/nos-positions/financements-pour-le-developpement/equilibre-pret-et-don-pour-une-apd-tenant-ses-promesses/

(17)https://www.lemonde.fr/economie/article/2024/05/23/comment-totalenergies-et-la-diplomatie-francaise-travaillent-main-dans-la-main_6234966_3234.html?lmd_medium=al&lmd_campaign=envoye-par-appli&lmd_creation=android&lmd_source=default&random=1756020609

(18) Le Réseau Action Climat France donne comme exemple : "Face aux interpellations multiples, Emmanuel Macron a déclaré le 12 octobre 2022 que la France ne soutient pas EACOP [(East African Crude Oil Pipeline) un projet d'oléoduc géant de TotalEnergies en Ouganda et en Tanzanie]. Pourtant, après la réélection en 2021 du président de l'Ouganda, Yoweri Museveni, [...] Emmanuel Macron lui a envoyé une lettre officielle de félicitations, évoquant le projet EACOP, « qui permettra l'exploitation et l'exportation du pétrole », et serait « une opportunité majeure d'intensifier le commerce entre nos deux pays et de développer davantage notre coopération ». Le président Macron insistait alors dans cette lettre : « Vous pouvez compter sur moi pour mobiliser l'expertise et les investisseurs français pour augmenter la présence française en Ouganda.» Source : RAC France, Les contradictions françaises sur la sortie des énergies fossiles: https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2024/04/brief-media-diplomatie-fossiles.pdf

(19) FNH, Institut Veblen, Interbev, "UE-Mercosur : les dangers d'une ratification de l'accord de commerce en l'état", Mars 2023 ; https://www.mediapart.fr/journal/ecologie/081223/ecologie-et-libre-echange-l-europe-face-ses-contradictions

(20) https://www.hautconseilclimat.fr/publications/rapport-annuel-2024-tenir-le-cap-de-la-decarbonation-proteger-la-population/

(21) Le GIEC explique notamment que de nombreuses zones géographiques vont voir augmenter drastiquement le nombre de jours où les conditions de température et d'humidité poseront des risques de mortalité aux humains, avec des zones où ce nombre montera à 365 jours par an. Source: GIEC, 2023 - rapport AR6 : https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-cycle/

(22) https://www.afd.fr/fr/adaptaction

(23 à 38)

(23) Même si ce cadre gagnerait aussi à être amélioré, comme Le Lierre le suggérait dans une note précédente : https://le-lierre.fr/note-europe/

(24) Secrétariat Général à la Planification Ecologique, Feuille de route numérique et données pour la planification écologique:https://www.info.gouv.fr/grand-dossier/france-nation-verte/a-proposfeuille-de-route-numerique-donnees

(25)https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/le-centre-d-analyse-de-prevision-et-de-strategie/

(26)La France a organisé 14 événements ou sommets labellisés "One Planet" depuis 2017. Source : https://oneplanetsummit.fr/les-evenements-16

(27) Cette analyse a été soulignée dans le rapport "Examens de l'OCDE sur la coopération pour le développement : France 2024" (OCDE, Juillet 2024). Ce rapport souligne ainsi qu'"Afin de renforcer l'efficacité et la crédibilité de son plaidoyer, la France devra continuer à mobiliser les moyens adéquats pour contribuer à la mise en œuvre des décisions prises lors des sommets internationaux qu'elle a facilité en y associant une diversité de partenaires et en assurant la cohérence entre plaidoyer international et performance domestique." et que "Pour accroître les chances de succès, et traduire les engagements politiques en actions menant à des résultats concrets, il sera important que la France s'investisse dans la durée, bâtisse des coalitions puissantes et mise sur un suivi efficace." https://www.oecd-ilibrary.org/sites/50209a27-fr/1/2/5/index.html?itemId=/content/publication/50209a27-fr&_csp_=f5b9b418a3503619cea4bf7a2503e15a&itemIGO=oecd&itemContentType=book

(28)https://beyondoilandgasalliance.org/

(29)https://poweringpastcoal.org/

(30)https://crews-initiative.org/

(31)https://globalsolidaritylevies.org/

(32)https://commission.europa.eu/document/download/e6cd4328-673c-4e7a-8683-f63ffb2cf648_fr?filename=Political%20Guidelines%202024-2029_FR.pdf

(33)https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/les-metiers-de-la-diplomatie/depuis-la-france-des-fonctions-fondamentales-pour-la-diplomatie/les-ambassadeurs-et-ambassadrices-thematiques/

(34)https://defraenvironment.blog.gov.uk/2024/09/20/the-government-announces-new-uk-special-representatives-on-climate-change-and-nature/

(35)https://www.state.gov/translations/french/lenvoye-special-du-president-pour-le-climat-kerry-rencontre-le-premier-ministre-de-la-republique-populaire-de-chine-rpc-li-qiang/

(36) https://www.auswaertiges-amt.de/en/about-us/leadership-federal-foreign-office/Klima

(37) Cela passera notamment par une réflexion à la fois sur les actions à développer et les actions et pratiques qu'il conviendra d'arrêter.

(38)https://commission.europa.eu/document/download/e6cd4328-673c-4e7a-8683-f63ffb2cf648_fr?filename=Political%20Guidelines%202024-2029_FR.pdf

(39 à 46)

(39) Autre exemple : l'ADEME fédère déjà un réseau de "130 PME françaises du secteur de la transition écologique, des leaders européens et mondiaux, des ETI exportatrices et des start-up innovantes". https://www.ademe.fr/les-territoires-en-transition/lademe-a-linternational/

(40) https://globalsolidaritylevies.org/

(41) Voir par exemple l'initiative du traité de non-prolifération des énergies fossiles : https://fossilfueltreaty.org/

(42) A ce sujet, lire par exemple: Adrien Fabre, Un Plan mondial pour le climat et contre l'extrême pauvreté, Juin 2024 : https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=4847449

(43) A ce sujet, le collectif Nos Services Publics, souligne, dans le chapitre "Eau" de son rapport 2024 sur l'état des Services Publics en France, que: "Les solutions fondées sur la nature n'occupent encore qu'une place secondaire alors qu'elles ont vocation à devenir un axe majeur des investissements à venir [pour la gestion l'eau en France]". Cela illustre l'intérêt qu'il peut y avoir de penser conjointement les transformations faites au niveau national et les orientations prises par notre diplomatie. Source: https://files.umso.co/lib_ufoFEvhlRMwflNFx/3as9m8sovbm2rxhy.pdf

(44) https://www.cbd.int/gbf/targets/18 : "Identify by 2025, and eliminate, phase out or reform incentives, including subsidies, harmful for biodiversity, in a proportionate, just, fair, effective and equitable way, while substantially and progressively reducing them by at least 500 billion United States dollars per year by 2030, starting with the most harmful incentives, and scale up positive incentives for the conservation and sustainable use of biodiversity."

(45) Pour des exemples de travaux à ce sujet : https://www.afd.fr/fr/ressources/architecture-financiere-internationale-et-ingenierie-financiere-pour-le-climat-et-la-nature ; https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/rapport/integrer-les-echanges-de-dette-pour-le-developpement-durable

(46) https://www.elysee.fr/sommet-pour-l-action-sur-l-ia

Fondé en 2019, Le Lierre rassemble plus de 2 000 fonctionnaires, agents publics, contractuels, experts, consultants, acteurs et actrices des politiques publiques, convaincus que la transformation profonde de l'action publique est indispensable pour répondre aux urgences écologique, sociale et démocratique.

Contacts du Lierre

contact@le-lierre.fr

https://le-lierre.fr

@Le Lierre

@Reseau_LeLierre

Adam FORRAI, secrétaire général

adam.forrai@le-lierre.fr

06 79 28 75 02